

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, Mlle BOSSON Carine, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine

ABSENTS EXCUSÉS : M. BARBIER Michel procuration à Mme ALLAINGUILLAUME Muriel,
Mme MALLOT Birgid,

ABSENT : M. REYNES X.

M. CHAUMONT E. a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 02 octobre 2008 est examiné puis adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à un suivi des actions, suite aux décisions du Conseil Municipal du 02 Octobre 2008.

20h42 : Arrivée de Mme ALLAINGUILLAUME

20h48 : Arrivée de Mme VUILLEMET

Les factures du mois d'Octobre sont examinées.

M. ALLIOD s'interroge sur la facture de nettoyage à la salle de Rossillon. Il souhaite savoir si cette prestation est liée à l'hébergement du chantier CONCORDIA. Il lui est répondu que ce nettoyage est nécessaire une fois par an.

M. DEQUENNE s'interroge sur les frais de secours sur pistes payés au SMMJ, il lui est répondu que ces frais sont remboursés par les personnes secourues.

M. DEQUENNE s'étonne du montant de la facture d'eau de la salle des Mouilles, il lui est répondu que cette facture s'explique par la présence d'un compteur commun à la salle et aux deux appartements. Un devis pour la mise en place de sous compteur a été sollicité.

M. le Maire informe le Conseil qu'il souhaite mettre deux points supplémentaires à l'ordre du jour du conseil, la prolongation du délai des travaux de l'école et l'acceptation des avenants de travaux supplémentaires à réaliser sur ce chantier. Le Conseil donne son accord à l'Unanimité.

I – AVENANT À LA CONVENTION DE SECOURS SUR PISTES S.D.I.S. :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'évacuation des victimes d'accident de ski à signer avec le S.D.I.S. de l'Ain.

Les tarifs sont ainsi fixés :

- trajet vers un cabinet médical distant de moins de 15 kilomètres : 194,63 €
- trajet vers un cabinet médical distant de plus de 15 kilomètres : 308,51 €

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention à l'unanimité

II – CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS SUR PISTES (JMS) :

M. le Maire propose de passer une convention pour le transport routier des blessés avec la société JMS, la société PARAMEDIK ayant été rachetée.

Les tarifs sont ainsi fixés :

- trajet vers les centres hospitaliers de Saint Julien en Genevois et Annemasse : 215 €
- trajet vers les centres hospitaliers de La Tour et de La Cantonale : 145 €

Mme ALLAINGUILLAUME demande si d'autres propositions ont été sollicitées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention relative à la prise en charge des urgences de la station inférieure de la télécabine au centre hospitalier déterminé.

III SUBVENTIONS TELETHON – ADAPEI – RESTOS DU COEUR :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DONZE qui présente, dans un premier temps, aux conseillers municipaux, les remerciements de l'AGMAD, la PEP et des Jeunes Sapeurs-pompiers de Thoiry pour les subventions versées en 2008.

Mme DONZE rappelle au Conseil que la commune n'a pas participé à l'opération « brioche » en 2008, elle propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ADAPEI.

Mme DONZE informe le Conseil qu'aucune action n'est organisée dans le cadre du TELETHON en 2008, elle propose donc le versement d'une subvention de 200 €

Mme DONZE rappelle aux conseillers que le subventionnement des « Restos du cœur » s'opère par le biais de bons d'achats au profit de l'association auprès de l'Intermarché de Saint Genis Pouilly ; elle propose de fixer le montant entre 250 et 300 €

Le Conseil à l'Unanimité décide d'accorder une subvention de 200 € au TELETHON, de 200 € à l'ADAPEI et de 300 € sous forme de bons d'achat aux Restos du cœur.

IV – SERVITUDE PASSAGE SEMCODA :

M. le Maire rappelle aux conseillers le projet, porté par la SEMCODA, de création de quatre logements près du Chemin de la Montagne. Le permis de construire de ce projet a été déposé. Durant l’instruction, les services de la DDE ont sollicité des pièces complémentaires dont l’établissement d’une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section A N°401.

M. le Maire donne à l’Assemblée lecture d’un courrier de la SEMCODA sollicitant de la commune l’établissement d’une servitude de passage sur ce terrain, qui appartient au domaine privé de la commune.

M. le Maire propose donc au Conseil d’accepter l’établissement de cette servitude de passage pour la voirie et en tréfonds tous usages et tous temps pour les différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, téléphone, télécommunication, électricité et autres réseaux).

M. VUAILLET souhaite faire remarquer la présence sur cette parcelle d’une conduite d’eaux pluviales partant du parking de la télécabine et d’une conduite de refoulement.

Le Conseil accepte à l’Unanimité cette servitude établie au profit de la SEMCODA.

V – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

M. le Maire souhaite rappeler à l’Assemblée l’importance des commissions communautaires. En effet, ces dernières ont un rôle stratégique depuis la délégation de la quasi-totalité des compétences de l’Assemblée Communautaire au Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Il est donc primordial que la commune soit représentée à chaque commission. Une liste de participants pour chaque commission a donc été établie à cet effet, l’objectif étant de partager la charge de travail entre chaque élu et, en cas d’absence, permettre une présence grâce à la nomination de remplaçants.

Pour ce faire, les convocations et ordres du jour devront être envoyés par mail aux participants qui, en cas d’indisponibilité, assureront la liaison avec leurs suppléants.

VI – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ÉCOLE – ACCEPTATION FICHES DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES :

M. le Maire présente au Conseil l’ensemble des travaux complémentaires nécessaires au parfait achèvement de l’extension de l’école et qui feront l’objet d’avenants :

- Lot 1 – Terrassement : matériaux de remblais – 4 875 €H.T. soit une plus value de 4,93 %,
- Lot 2 – Gros Œuvre : sciage mur béton – 1 254,20 €H.T. soit une plus value de 0,23%,
- Lot 4 – Etanchéité : plus value pour rive colaminée – 646,65 €H.T. soit une plus value de 1,71%,
- Lot 5 – Couverture : - habillage bandeaux – 1 660,50 €H.T.,
- barre anti-neige – 4 795 €H.T.,
soit une plus value globale de 6 455,50 €H.T. soit 3,81%,
- Lot 7 – Menuiserie Intérieure : - tablette médium – 528,33 €H.T.,
- Habillage de cloison – 1 191,97 €H.T.,
soit une plus value globale de 1 720,30 €H.T. soit 1,18%,
- Lot 12 – Serrurerie : - brise soleil en plus restaurant – 1 127 €H.T.,
- suppression garde corps - - 1 499 €H.T.,
- suppression accès couverture - - 474 €H.T.,
soit une moins value globale de 846 €H.T. soit -0,71%,

Les plus values étant inférieures à 5% aucune commission d’appel d’offres ne devait être convoquée.

Le Conseil, à l’Unanimité, autorise la Maire à signer les fiches de travaux complémentaires et à signer les avenants correspondant pour chacun des lots présentés.

VII – PROLONGATION DÉLAIS RÉALISATION – TRAVAUX EXTENSION ÉCOLE :

M. le Maire explique à l’Assemblée que des retards dans l’exécution du chantier d’extension de l’école contraignent la commune à repousser l’entrée effective dans les locaux de l’extension à la rentrée de Janvier 2009. Les travaux de réhabilitation commenceront de façon concomitante avec un délai de trois mois pour leur réalisation, ces derniers seront donc finis pour la rentrée des vacances de Pâques. Une partie de ces retards étant imputable aux entreprises, des pénalités provisoires leur seront appliquées.

VIII– RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Garderie école : WC adapté à prévoir dans futur local, deux devis demandés, le mieux disant est celui de l’entreprise LANCIA pour 1 521,31 €T.T.C., accepté à l’Unanimité,

- Trottoirs école : quatre offres reçues, proposition de la société EUROVIA présentée, coût 12 492,64 € T.T.C., accepté à l’Unanimité,

Mme ALLAINGUILLAUME rappelle qu’il est nécessaire de prévoir des panneaux clignotant signalant l’école,

- Permis poids lourd agent communal : ce permis est obligatoire pour le déneigement. Devis Vindret mieux disant, coût 2 233 €T.T.C., M. VUAILLET souhaite que l’agent s’engage à rembourser ce montant au prorata s’il quitte la collectivité dans les trois ans, devis et principe acceptés à l’Unanimité,

-Relais Crozati : devis Ferblanterie Gessienne pour les travaux d’étanchéité de la toiture: coût 1 762,90 € T.T.C., accepté à l’Unanimité,

- Lotissement le Marais Sud : présentation du devis Favre pour les travaux d'éclairage public, coût 4 708,77 €T.T.C., accepté à l'Unanimité,

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les achats de la commune. Il constate que des efforts restent à faire dans l'obtention de plusieurs devis avant le choix. Les achats groupés doivent être privilégiés

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Sou des écoles : Monsieur GALLO a été élu président,
- Accueil scolaire lors des grèves de l'éducation nationale : organisation en préparation, un constat : l'Etat se décharge sur les communes,
- Accueil périscolaire, nombre d'inscrits en augmentation, une journée portes ouvertes a eu lieu le mercredi avant les vacances,
- Tables cantine, présentation devis B.R.M. : coût 3 690,97 €H.T.,
- Accueil périscolaire : aménagement des nouveaux locaux d'accueil à prévoir, budget estimé entre 10 000 €et 15 000 €H.T., achat à réaliser avant le 1^{er} janvier 2009, accord de principe sur les besoins en mobilier de la garderie,
- Accueil des nouveaux habitants : le 7 novembre en salle des fêtes,
- Crozet Contact : distribué en octobre, projets d'articles à faire parvenir, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues,

Commission urbanisme – Présentée par Mme ALLAINGUILLAUME en l'absence de M. BARBIER :

Permis de Construire d'octobre 2008 :

- PC Malacrino Jean Pierre, 25 rue du grand crêt. Aménagement d'un garage existant en bureau. Avis favorable,
- PC Dubois Séverine, ZA de la vie Châtelme. Modification de l'étage. Création d'un bureau avec WC. Transformation du salon d'été en salon fermé. Demande de régularisation pour des travaux déjà effectués. Avis favorable,
- Modificatif de permis en cours : Martins Amilcar, route d'Avouzon, les Esserts du Marais. Création d'un œil de bœuf façade sud est et remplacement d'une porte fenêtre par une fenêtre façade nord est. Avis favorable,
- Modificatif de permis en cours : Homans Hilary, 141 impasse des Corneillettes. Déplacement de 2 fenêtres à l'étage pour les aligner sur celles du rez-de-chaussée. Avis favorable.

Déclaration Préalable d'octobre 2008 :

- DP Chevassus Olivier, Hôtel du Bois Joly, Aménagement de 3 chambres en remplacement d'un logement existant. Restructuration de 7 chambres. Volumes, surfaces et façades non modifiés. Pas d'opposition,
- DP Alliod Marie Noëlle, 781 route d'Avouzon. Création d'un abri de jardin, surface 7,39m², tuiles écailles brunes. Pas d'opposition,
- DP Jeanmonod Christophe, route du Marais, lotissement de la ferme d'Avouzon. Pose de 21m² de panneaux solaires photovoltaïques intégrés en toiture. Pas d'opposition.
- DP Baguet André, 223 route du Jura. Création d'un puits de lumière en façade Nord ouest. Vitre opaque. Pas d'opposition,

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Projet Concordia intervenu en 2008 sur Thoiry pour des travaux de débroussaillage. Même projet proposé à la commune pour 2009, seul l'hébergement est à fournir. A réaliser prioritairement en juillet pour éviter les conflits d'utilisation de la salle de Rossillon, principe adopté à l'Unanimité,
- Des conseils ont été sollicités pour sécuriser le parking P2. Le Conseil Général de l'Ain doit nous faire parvenir une liste de contacts,
- Des devis pour le marquage des passages piétons ont été demandés,
- Projet Bike Park, localisation au Chemin des Reinnets sur un terrain communal, souhait d'un particulier d'aménager une zone V.T.T. excluant les engins motorisés.

Monsieur ALLIOD préférerait que le City stade près de la salle de Rossillon soit mieux développé.

Monsieur le Maire invite la commission environnement à rencontrer les promoteurs de ce projet,

- Le Parc Naturel Régional organise le 15 novembre de 14 h à 19 h à la Maison du Parc une manifestation,
- Sens interdit à la sortie du parking en direction de la Route de la télécabine, remis en place du 15 décembre 2008 au 31 mars 2009, en outre la commune est toujours en attente des conseils du CAUE suite au comptage routier réalisé.

Monsieur le Maire fait part de son intention de rencontrer le président du Syndicat Mixte des Monts Jura pour améliorer la circulation sur ce parking.

Commission Finances – M. CHANEL :

- Réunion préparatoire budget 2009, le mardi 25 novembre,

IX – DIVERS

1. Informations diverses :

- Une réunion a eu lieu avec le maire et les adjoints de la commune de Sergy, des projets de mutualisation ont été évoqués. Un conseil commun avec la commune de Sergy aura lieu le 26 novembre.
- M. le Maire présente au Conseil une pétition pour le développement de l'hôpital Sud Léman Valserine, Monsieur Le Maire souhaite mettre à disposition cette pétition à l'accueil, une majorité d'élus est d'accord.
- M. le Maire informe l'Assemblée que le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau de la Communauté de Communes du Pays de Gex est disponible en mairie.
- M. le Maire informe l'Assemblée que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion et de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Gex est disponible en mairie.
- M. le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de la fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, sollicitant l'officialisation du 19 mars comme journée de commémoration du cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie.

Le Conseil délibère sans décision significative.

- Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un courrier de l'Agence de l'eau fixant les nouveaux montants de redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2009,
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la prochaine évolution des limites de l'agglomération, cet arrêté sera complété par la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/heure entre Crozet et Villeneuve, sur la route d'Echenevex en direction de Gex du chemin des Borgeats jusqu'au chemin des Noyers et devant l'hôtel Jiva Hill sur la Route d'Harée
- Invitation à l'assemblée générale de Crozet association le 24 novembre à 20h30 à la salle de Rossillon,
- Plan local d'urbanisme. La dernière réunion avait pour thème l'environnement. Dans le cadre de son diagnostic la chambre d'agriculture va rencontrer les agriculteurs de la commune début décembre pour une remise de document fin janvier 2009. Une réunion publique d'information avec le cabinet chargé de notre P.L.U. est à prévoir début 2009. Deux réunions informelles avec la population sont à prévoir pour élargir le débat,
- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'échange de terrain sur le chemin de la Cuille. Cet échange permettrait à un promoteur de créer un accès sur le dit chemin pour son projet. Cet échange porterait sur environ 790 m² de terrain.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil préfère échanger ou vendre ce terrain.

Le Conseil, à l'Unanimité refuse l'échange et propose la vente de ce terrain.

- Suite à une question de M. MASSON, M. le Maire informe les conseillers qu'un alternat sera mis en place dès le 7 novembre sur la Route de Flies,
- Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 4 décembre.

Séance levée à 23 h.15.